

EXTRAIT DÉLIBÉRATION

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE JEAN-WIENER

N°: 1

OBJET : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

Nombre de délégués en exercice : 6

Séance du : 17 Février 2025

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Musique Jean-Wiener, dûment convoqué par Madame la Présidente, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Jacqueline MADRENNES.

Présents-es : Mmes Nathalie BOUSBOA, Delphine CHERMERY, Danièle ROBIN, Jacqueline MADRENNES, M. Aurélien FARGE, Sam TOSCANO.

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un(e) secrétaire pris au sein du Comité :

Monsieur Sam TOSCANO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. Conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat doit avoir lieu pour présenter les orientations générales de l'exercice 2024 durant lequel il est proposé aux représentants de chaque commune membre d'intervenir.

Ce débat va s'effectuer sur la base d'un rapport précisant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels éventuels.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) comporte une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, et précise l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel.

L'obligation d'information a été renforcée par l'article 13 de la Loi de Programmation des Finances Publiques du 22 janvier 2018 qui prévoit que ce rapport doit aussi contenir :

Un objectif d'évolution des dépenses réelles d'exploitation
Un objectif d'évolution du besoin annuel de financement

A titre introductif à ce rapport d'orientations, il convient d'indiquer que le budget primitif 2025 s'attache à répondre au mieux aux demandes et aux besoins des communes adhérentes du SIM Jean-Wiener.

Les élus du comité syndical, entendu cet exposé,

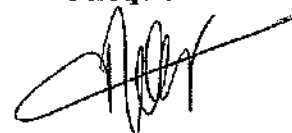
- Vu le rapport du débat d'orientations budgétaires annexé,

Prennent acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2025.

Certifie le caractère exécutoire de l'acte, compte tenu de sa réception en Préfecture le
de la publication le

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

**La Présidente,
Jacqueline MADRENNES**



Rapport Orientation Budgétaire

de l'année 2025

Séance comité syndical du 17 FÉVRIER 2025



Le Débat d'Orientation Budgétaire est un exercice obligatoire concourant à la transparence des comptes publics.

Son objectif est de donner suffisamment d'éléments pour comprendre la situation budgétaire du syndicat intercommunal de Musique Jean-Wiener et le contexte dans lequel s'inscrivent les orientations proposées.

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat doit avoir lieu pour présenter les orientations générales de l'exercice 2025 durant lequel il est proposé aux représentants de chaque commune membre d'intervenir.

Ce débat va s'effectuer sur la base d'un rapport précisant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels éventuels.

Ce Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 est donc constitué de quatre parties :

I. La première partie reprend des éléments de la situation socio-économique mondiale et française.

II. La deuxième partie présente les principales mesures du projet de loi de finances 2025, donc celles qui ont un impact sur les finances des collectivités territoriales.

III. La troisième partie expose les éléments estimatifs de la situation financière du Syndicat Intercommunal de Musique Jean-Wiener pour l'année 2025.

IV. La quatrième partie présente, au vu de ce contexte, les orientations possibles et choisies par le comité syndical du SIM Jean-Wiener.

Au contexte mondial complexe et très incertain en raison des principaux conflits armés en cours et du dérèglement climatique, se rajoute un contexte français inédit avec la dissolution de l'Assemblée nationale en juin dernier et la formation d'un nouveau gouvernement seulement en septembre 2024. Celui-ci a été censuré et a remis sa démission. Depuis, un nouveau gouvernement a été mis en place recherchant une majorité à l'Assemblée Nationale pour mettre en œuvre sa politique générale.

La Loi de finances 2025, présentée par le gouvernement en place en septembre 2024, vise notamment à réduire le déficit public à 5,5 % du Produit Intérieur Brut (PIB). Pour atteindre cet objectif, des économies de 60 milliards d'euros sont prévues, touchant les dépenses de l'État, des entreprises, des particuliers et des collectivités locales.

Le manque de majorité absolue à l'Assemblée nationale et les équilibres politiques qui en résultent rendent l'issue des mesures de la loi de Finances très incertaine, compliquant ainsi les projections budgétaires.

Dans ce contexte, l'enjeu principal du SIM Jean-Wiener est de présenter un budget qui réponde aussi bien à la demande des communes adhérentes mais qui doit aussi permettre la mise en œuvre du projet d'établissement 2024/2028.

Les orientations budgétaires présentées dans ce rapport donne les moyens au conservatoire de musique d'accomplir ses missions.

À l'issue de ce débat, le budget 2025 pourra être finalisé et sera voté lors d'un prochain comité syndical dans un délai maximum de 10 semaines.

I - Le contexte socio-économique mondial et français :

1.1 La croissance mondiale

En 2025, L'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) prévoit la croissance économique mondiale à 3,3%. Celle-ci est portée par la dynamique des économies des pays émergents. Cette prévision est cependant très incertaine, du fait des tensions commerciales croissantes et des incertitudes géopolitiques liées notamment aux différents conflits en cours, auxquels s'ajoute l'élection américaine fin 2024.

1.1.1 L'inflation au niveau mondial

L'inflation reste une question centrale pour la plupart des économies mondiales. Après avoir atteint un sommet de 7,5 % en début d'année, le taux d'inflation mondial est redescendu à 6,4 % en octobre 2024.

Les prix de l'énergie et des denrées alimentaires continuent de peser lourdement sur l'inflation, malgré des tentatives d'apaisement par des ajustements de politique monétaire.

En 2025, l'inflation mondiale est prévue à 4,4%, mais, tout comme la croissance économique, elle est tributaire de la situation géopolitique qui demeure instable.

1.2 La croissance économique française

La banque de France prévoit une croissance de 1,1%, pour la France en 2024 en partie tirée par le commerce extérieur. Il est observé également un ralentissement de l'activité au quatrième trimestre après l'impact positif des jeux Olympiques et paralympiques sur le troisième trimestre.

Pour 2025, différentes analyses tablent sur le même niveau de croissance qu'en 2024 soit 1,1%.

1.2.1 La situation économique de la France

En 2024, la dette publique de la France, cumulée sur plusieurs années, est estimée à environ 112 % du Produit Intérieur Brut, soit environ 3 228 Mds€.

Cette hausse est due à l'augmentation des dépenses publiques pour soutenir l'économie pendant la crise énergétique et l'inflation, ainsi qu'aux mesures post-pandémiques.

Pour 2025, les perspectives indiquent une stabilisation de la dette publique autour de 110 % du PIB.

Pour 2024, le déficit public de la France est estimé à environ 6 % du PIB. Cette estimation dépasse les prévisions initiales, principalement en raison de recettes fiscales moins importantes que prévu et de dépenses publiques élevées.

II - Le projet de loi de Finances 2025

1. Les orientations

La loi de Finances pour 2025 présente les orientations budgétaires de l'État français pour l'année à venir. Elle s'est construite dans un contexte politique inédit décrit dans le paragraphe précédent.

Il est prévu de contenir le déficit public à 5% du PIB en 2025, grâce à un effort de 60 Mds€ qui reposera sur les dépenses de l'État, mais aussi sur les entreprises, les particuliers et les collectivités locales.

Cet effort s'appuie sur la baisse de 68 % des dépenses publiques soit : 21,5 Mds€ pour l'État – 14,8 Mds€ pour la Protection sociale - et 5 Mds€ pour les Collectivités

Coté Recettes, elles seront en hausse de 32 % avec une « recette entreprise » de 13,6 Mds€ et une « recette particulier » de 5,7 Mds€.

1.2 Les mesures impactant les collectivités locales

l'effort financier demandé aux collectivités sera ramené, comme les débats parlementaires l'ont confirmé, de 5 milliards initialement prévu à 2,2 milliards en 2025.

Certaines mesures n'ont pas d'impact direct sur le budget du SIM, mais elles pourront mettre en difficultés le budget des villes d'Échirolles et de Le Pont-de-Claix. On peut penser notamment au gel du montant de TVA, La baisse du Fonds de Compensation de TVA. La pérennisation des deux hausses successives de l'enveloppe relative à la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et d'autres mesures encore.

Il est prévue également la hausse des cotisations auprès de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), pour un montant de 1,3 Mds→ pour les employeurs territoriaux en 2025 (Projet de Loi de Financement pour la Sécurité Sociale – PLFSS).

Le budget du SIM sera impacté par cette mesure dont le détail sera mentionné plus loin dans ce ROB.

III – La situation du SIM Jean-Wiéner

1. Affirmer une volonté politique :

Le Syndicat Intercommunal de Musique Jean-Wiéner réaffirme sa volonté d'élargir l'accès à l'art et à la culture et de renforcer la solidarité sociale.

Il est rappelé que le projet d'établissement couvre la période 2024/2028 et s'oriente vers les 3 axes majeurs suivants :

UNE IDENTITÉ FORTE LIÉE AU CŒUR DE MÉTIER DES CONSERVATOIRES

UN ÉQUIPEMENT INSÉRÉ DANS LE TERRITOIRE

UNE ACTION RENFORCÉE EN DIRECTION DES JEUNES

La mise en œuvre des 3 orientations politiques générales se déclinera dans 5 champs d'actions :

- Les missions (fonctions, formations, recrutements)
- Les partenariats (éducation nationale, acteurs du territoire, réseaux)
- La pédagogie (cursus, parcours jeunes, amateurs)
- La lisibilité et la visibilité (communication, clarté, animation)
- Le fonctionnement (locaux, instruments, gestion général)

Le budget 2025, comme les suivants, devra soutenir ce projet dans les domaines ciblés par ce document.

Il est rappelé que pour mener à bien ses missions, le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de Musique Jean-Wiener doit continuer à conserver un corps enseignant et une équipe administrative compétents ; des tarifs incitatifs et un important parc instrumental mis à disposition des élèves ; une diffusion dynamique tout au long de l'année grâce aux ensembles instrumentaux, vocaux et théâtraux constitués au sein du conservatoire.

Enfin, l'investissement doit s'orienter vers l'acquisition de matériels informatiques afin que l'enseignement de la musique puisse s'appuyer sur les nouvelles technologies et attirer un nouveau public.

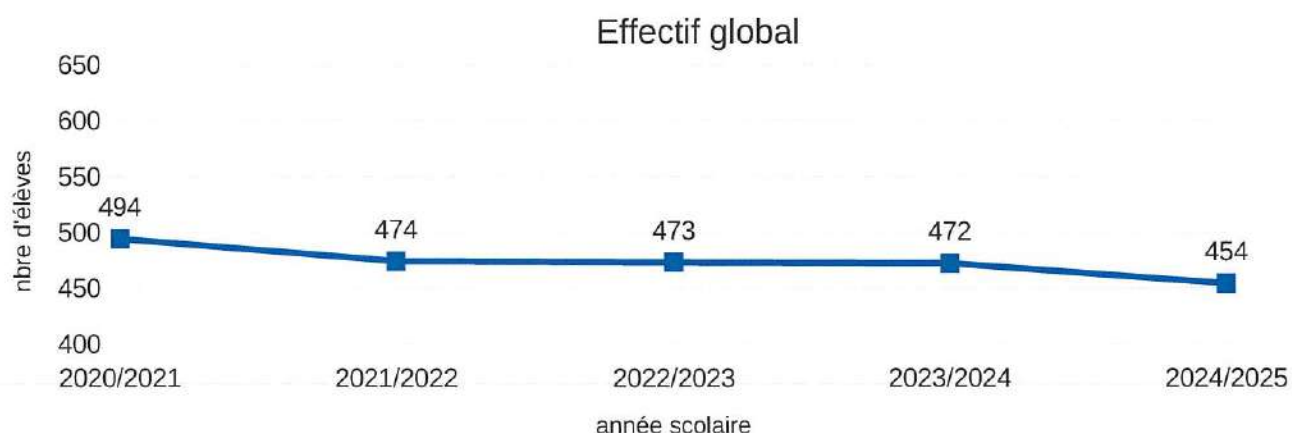
1.2 Quelques chiffres :

Pour l'année scolaire 2024/2025, le SIM Jean-Wiener rayonne sur 1228 élèves et usagers qui se répartissent entre le cœur de métier (enseignement et diffusion) pris en charge financièrement par le syndicat intercommunal, les activités spécifiques à la charge de la ville adhérente qui le demande et les partenariats conventionnés à la charge de l'institution partenaire.

Soulignons que parmi ces élèves et usagers, 454 sont inscrits dans un cursus ou un parcours représentant le cœur de métier du conservatoire (GRAPH1). Le nombre d'élèves inscrit dans un cursus est en baisse depuis plusieurs années.

Cette érosion est à surveiller même si l'on sait qu'à chaque départ d'un agent de la structure, il y a une perte d'élèves soit parce que l'enseignant n'est pas remplacé, soit parce qu'il y a une baisse du nombre d'heures d'enseignement soit parce que l'élève ne souhaite pas poursuivre avec un autre enseignant.

GRAPH 1



L'offre du conservatoire est et doit rester importante. Ainsi, les usagers peuvent accéder à la pratique artistique par différents moyens qu'il soit diplômant ou non, pour une pratique autonome en amateur, pour s'éveiller à l'art et contribuer à l'épanouissement de chacun.

L'effort de visibilité et de lisibilité doit être à la hauteur de l'engagement musical et théâtral que met en œuvre le conservatoire en rayonnant sur les différents territoires.

ORIGINE DES ÉLÈVES/USAGERS	CURSUS ET PARCOURS	ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES	PARTENARIATS CONVENTIONNÉS
Echirolles	275 élèves Dont 56 élèves CHAM Picasso 05 enfants jardin musical		42 musiciens amateurs Écho d'Echirolles
Pont de Claix	107 élèves Dont 2 élèves CHAM Picasso 1 enfant jardin musical	652 enfants Dont 12 enfants atelier théâtre 640 enfants « intervention en milieu scolaire »	80 résidents à l'EPHAD
Autres communes	72 élèves Dont 1 élève CHAM Picasso 1 enfant jardin musical		
TOTAL DES EFFECTIFS	454	652	122

TOTAL GÉNÉRAL au 1^{er} novembre 2024 :
 Rayonnement sur 1228 usagers, enfants et adultes

IV- Quelles sont les grandes orientations budgétaires proposées pour l'année 2025 ?

2024 a été une année difficile pour le SIM Jean-Wiéner suite au rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC).

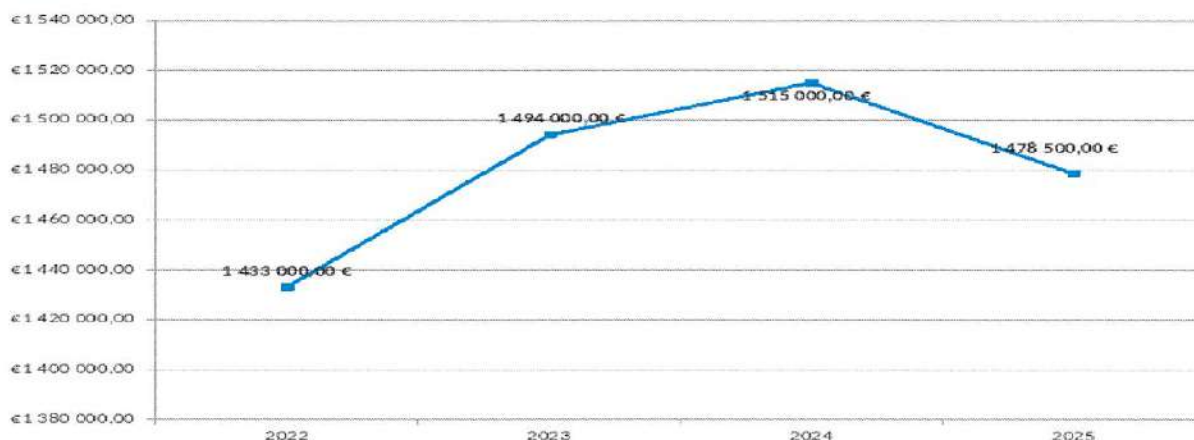
Si la collectivité a pris note des différentes recommandations émises par cette juridiction, il n'en reste pas moins que la demande de suppression de la prime annuelle, attribuée depuis 1984 aux agents du SIM Jean-Wiéner, est contestable au vu des éléments de jurisprudence transmis et aux différentes décisions rendues par cette entité auprès de différentes collectivités contrôlées.

Toutefois, comme conseillé par la CRC, le comité syndical a adopté différentes délibérations qui permettent de se substituer à la prime annuelle.

La situation nationale, l'état des finances des collectivités et le rapport de la CRC sont autant d'éléments qui rendent l'élaboration budgétaire 2025 du SIM Jean-Wiéner difficile.

La structure doit disposer d'un budget de fonctionnement de 1 478 500€ (GRAPH2) pour l'année 2025. les dépenses sont en baisse de 2,41 % soit un montant de 36 500€.

GRAPH 2



1. Charges de la collectivité en fonctionnement :

1.1 Charges à caractère général (chapitre 011) :

Les dépenses de charges à caractère général sont en légère hausse. (GRAPH 3)

L'assurance statutaire du personnel, environ 50 000€, pèse sur le budget de la collectivité. L'engagement court jusqu'au 31 décembre 2026. Toutefois, le SIM Jean-Wiener peut résilier ce contrat au 31 décembre 2025.

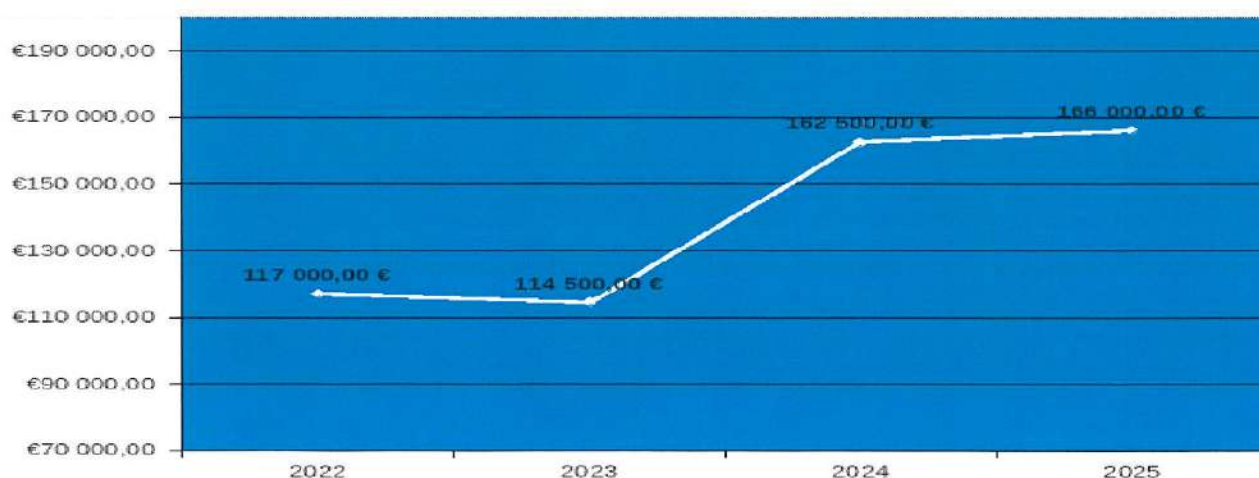
Une étude sera donc menée, en 2025, qui permettra d'adopter une stratégie financière, sur ce chapitre, tout en continuant à protéger la collectivité sur les risques les plus élevés.

D'autres parts, les contrats de location des photocopieurs arrivant à son terme, la mise en concurrence des sociétés permet une baisse des coûts pour un montant total de 5 000€ répartie sur la durée du contrat (5 ans).

Il est prévu une réforme de la mise à disposition des instruments auprès des usagers du conservatoire de musique. Celle-ci engage des dépenses supplémentaires en frais de révision.

Compte tenu de l'incertitude du contexte mondial, une hausse des fluides de 3000€ est inscrite au budget.

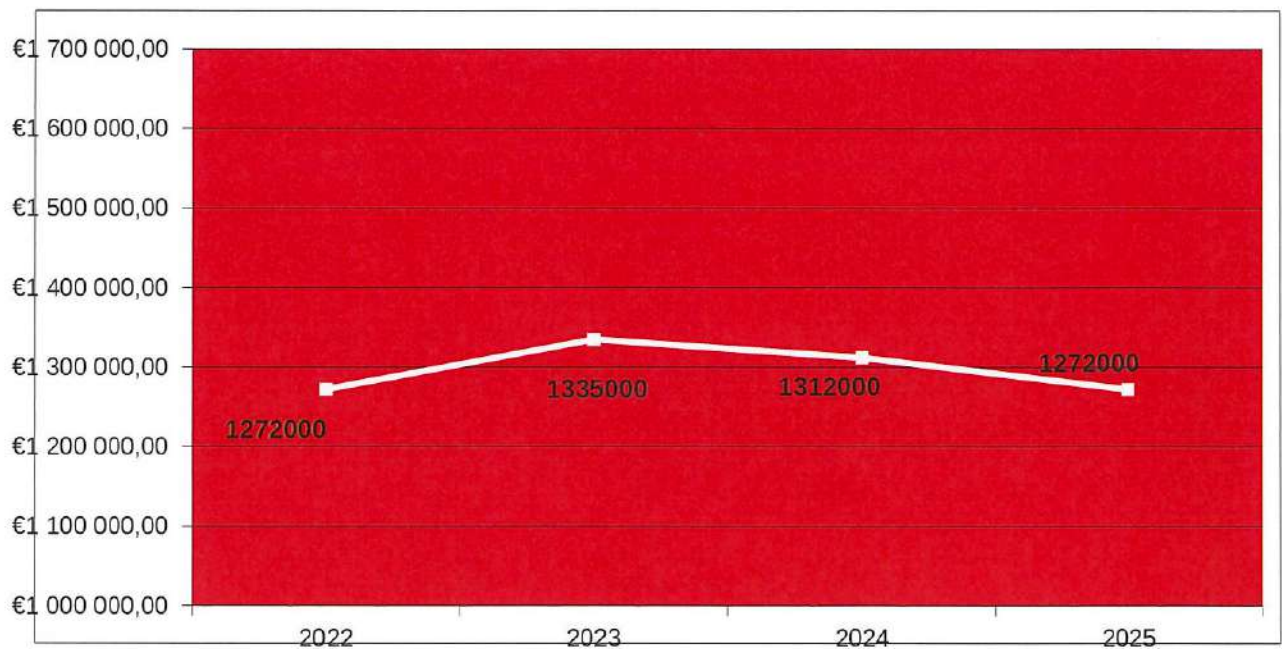
GRAPH 3



1.2 Les frais de personnel (chapitre 012) :

Ce chapitre est revenu à la hauteur de 2022 (GRAPH4). Ce résultat est obtenu du fait de la réorganisation du conservatoire à chaque départ d'agents de la structure (retraite – mutation – fin d'activité spécifique etc).

GRAPH 4



Malgré le constat de baisse de ce chapitre 012, il est à noter que l'offre musicale et de diffusion reste importante.

2024 a vu 2 agents quitter le conservatoire par voie de mutation. Ce qui a conduit dans un premier temps à l'embauche de contractuels pour le remplacement du poste de Formation Musicale. Celui-ci a donc été budgétisé sur la base d'un temps complet pour l'année à venir.

En ce qui concerne le poste de Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale, le nombre d'heures a été redistribué partiellement à un agent titulaire du cadre d'emploi d'assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe.

A noter que la hausse des cotisations de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) prévue dans la loi de finance (+3 %), s'impose sur le budget du SIM à hauteur de 20 000€ pour cette année. Cette augmentation est reconductible jusqu'en 2028 (3 % par an).

Malgré les difficultés d'établir le budget, il est important que celui-ci continue à soutenir les efforts de réussite au concours ou examen professionnel des agents qui s'engagent dans cette voie.

Les futures nominations renforceront le tableau des emplois actuel (GRAPH5). Une réflexion sur les fiches de postes devra être menée pour répondre au projet d'établissement mais également s'inscrire dans la politique territoriale des villes.

Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) 2025 représente une augmentation de 8 800€. Il est compris dans cette augmentation les différents avancements d'échelon (5 agents) ainsi que les avancement de grade (1 agent) et promotion interne après avis du comité social territorial du centre de gestion de l'Isère.

Le poste budgétaire consacré aux agents non titulaires est d'environ de 132 000€ avec les charges.

3 agents, sous CDD depuis 6 ans verront leur contrat se transformer en CDI.

GRAPH 5

CATÉGORIE A

Professeur d'enseignement artistique hors classe (INDICE BRUT 620/1015)
Directeur

Professeur d'enseignement artistique de classe normale
(INDICE BRUT 450/821)
Accordéon
Piano/Théâtre

Attaché principal
(593/1015)
Responsable
Administratif
Ressources Humaines

CATÉGORIE B

Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère
classe (INDICE BRUT 446/707)
Formation Musicale
Violon Violoncelle
Alto/violon
Flûte à Bec
Percussions classiques
Chant
Saxophone
Clarinette
Pianos Guitares
Flûte traversière

Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème
classe (INDICE BRUT 389/638)
FM et musiques actuelles

NON TITULAIRE (INDICE BRUT 389/707)
Piano/Musiques actuelles
Formation Musicale
Trompette Trombone
Cor Guitare basse
Chorale Adultes / Chorale Enfants
Intervenant milieu scolaire

CATÉGORIE C

Adjoint administratif territorial principal de 1ère
classe (388/558)
Accueil/Scolarité

Adjoint administratif territorial principal de 2ème
classe (368/486)
Finances/Formation

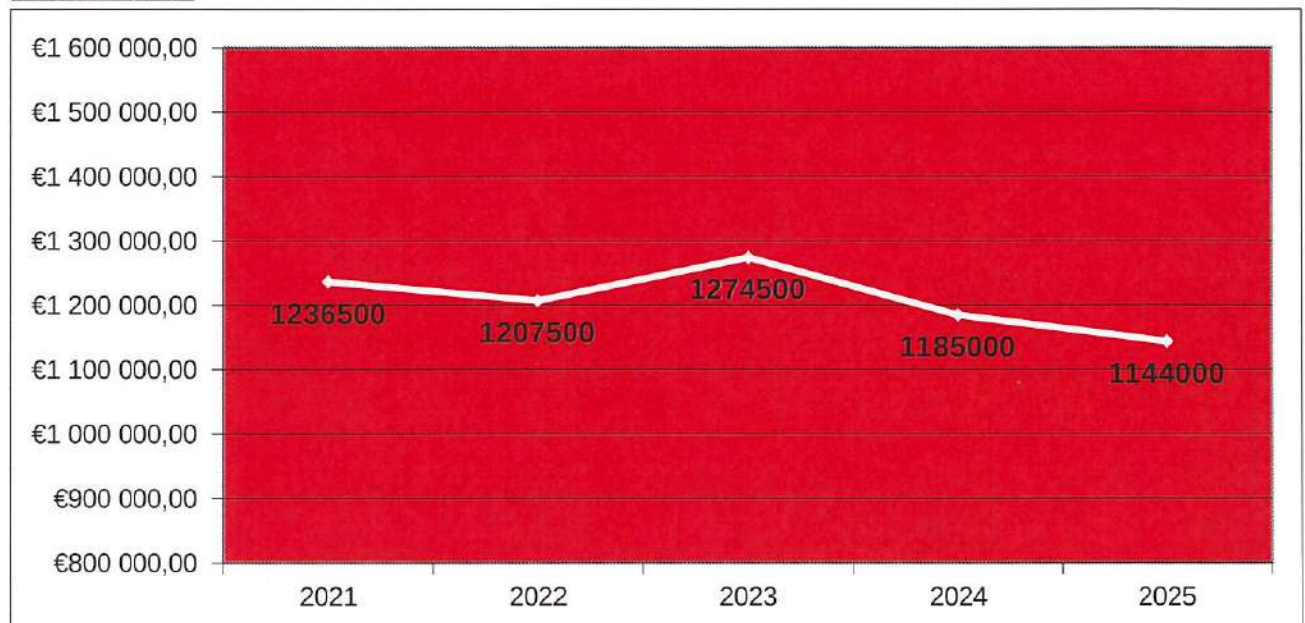
Agent de maîtrise (390/597)
CRDI/Factotum

2. Recettes de la collectivité en fonctionnement :

Il est rappelé que le SIM Jean-Wiéner en qualité de Syndicat Intercommunal à Vocation Unique ne dispose ni de dotation d'État ni de fiscalité propre.

Son fonctionnement s'effectue à partir du versement du contingent des communes adhérentes (84%). Le montant total s'élève à 1 144 000€.

GRAPH 6



Le conseil départemental de l'Isère a notifié la subvention attribuée au SIM Jean-Wiéner (en diminution de 6 000€). Aucune motivation n'a été adressée pour justifier cette baisse.

hausse de 5 % des cotisations pour l'année scolaire 2024/2025.

La réforme de la mise à disposition des instruments auprès des usagers, si elle engage des dépenses supplémentaires, verra une hausse du prix de la mise à disposition.

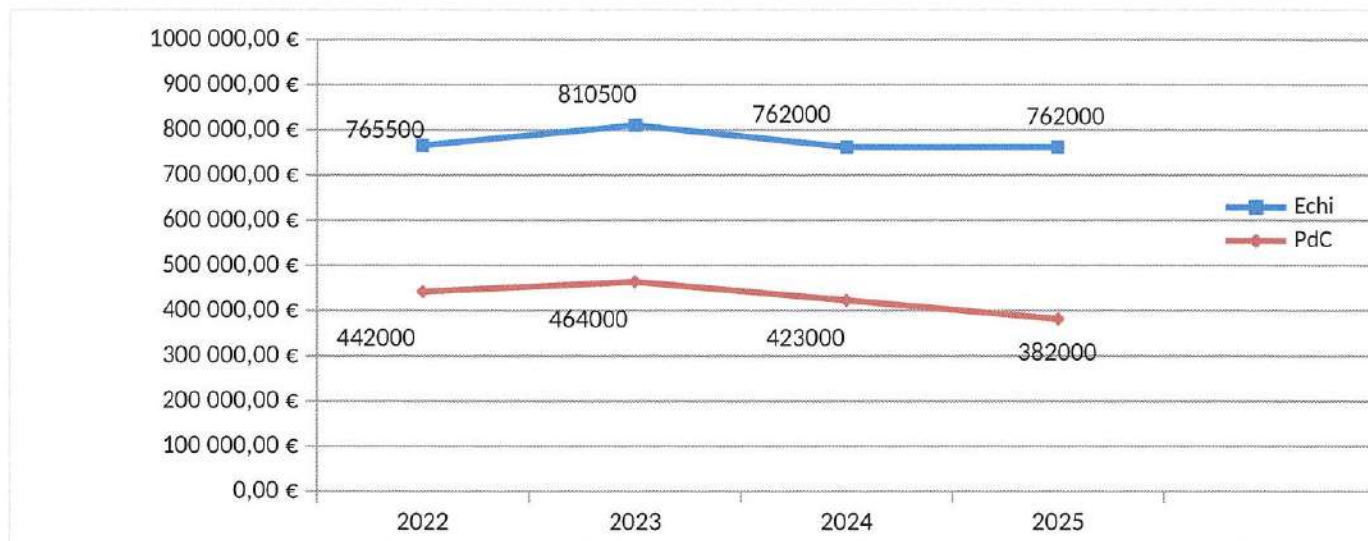
Enfin, les partenariats sont à hauteur de 1%. On y retrouve la collaboration tripartite avec la ville d'Échirolles, l'Écho d'Échirolles et le SIM Jean-Wiéner pour la mise à disposition d'un agent dont la mission et la direction de cet ensemble musical.

2.1 Contingents des communes :

Conformément au mode de calcul des contingents, la répartition est ainsi faite :

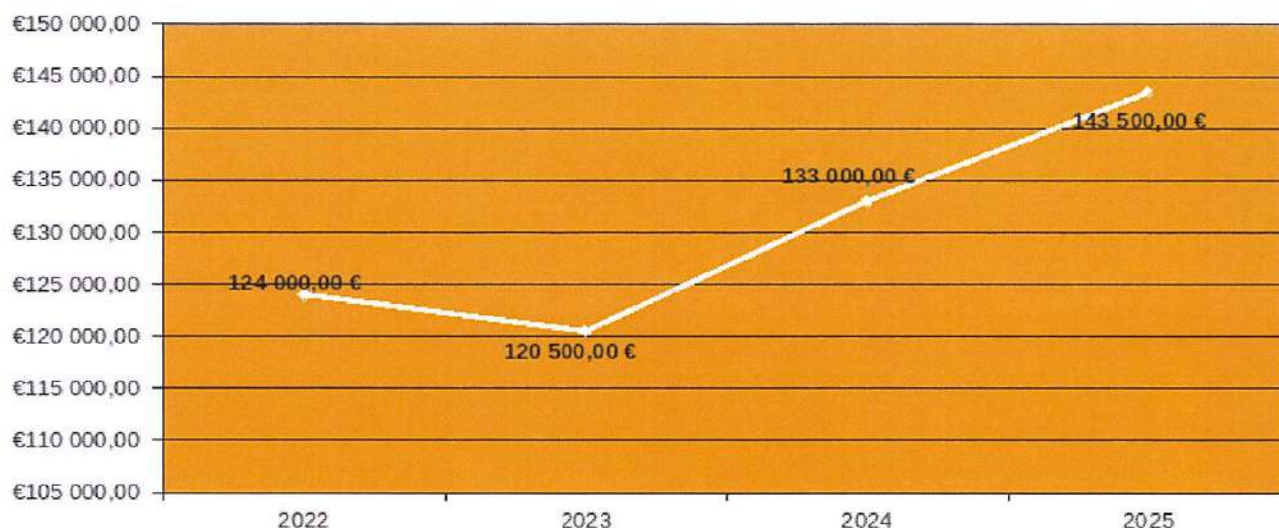
Pour la commune d'Échirolles, il est maintenu à hauteur de 2024 soit 762 000€.

Pour la commune de le Pont-de-Claix, il est en baisse. En effet, La ville a réorganisé ses interventions musicales auprès de ses écoles et cela se traduit par une baisse de ses demandes spécifiques auprès du SIM Jean-Wiéner pour la somme de 26 000€.

GRAPH 7**2.2 Cotisations des usagers :**

Le montant total des cotisations des usagers est en hausse de +10 500€ par rapport à 2023/2024.

Une vigilance doit être apportée à l'évolution tarifaire de l'école de musique afin de préserver l'accès au plus grand nombre.

GRAPH 8

V – En section d'investissement :

L'ensemble des dépenses d'équipement pour 2025 représente un budget de 20 000 €.

L'effort d'informatiser les salles de cours doit se poursuivre.

Présentation pluriannuelle des investissements :

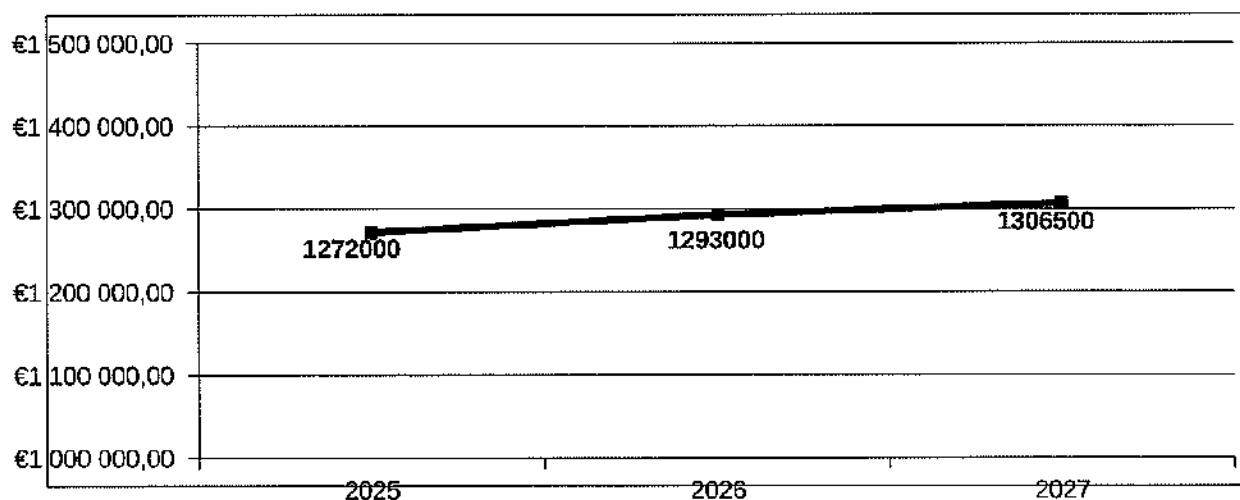
2025		2025	
Mobilier	4000,00 €	Mobilier	4 000,00 €
Mobilier école	4000,00 €	Numérique	4 000,00 €
Numérique	4 000,00 €	Systèmes d'écoute	4 000,00 €
Systèmes d'écoute	4 000,00 €	Instruments (Selon les demandes)	4 000,00 €
Instruments (Selon les demandes)	4000,00 €	TRAVAUX	10 000€

VI/ Préparer le futur :

La projection de la masse salariale sur les années à venir (2025 à 2027) (GRAPH9) indique une augmentation constante. Compte tenu du contexte financier, il ne sera pas possible au SIM Jean-Wiener d'accorder des prolongations d'activités au-delà de la limite d'âge autre que celle des droits liés à la famille.

La projection ci-dessous est présentée sur la base des éléments connus, avec un calcul de départ à la retraite à l'âge maximum actuel.

GRAPH 9



Conclusion :

Il est constaté une fois de plus que les efforts de maîtrise du budget sont mis à mal par des décisions qui s'imposent au SIM Jean-Wiéner : augmentation salariale, hausse des primes d'assurance qui sont autant de dépenses obligatoires pour l'établissement.

Avec la mise en œuvre du nouveau projet d'établissement, le conservatoire a une feuille de route tracée pour les 5 ans à venir.

Il sera nécessaire que les communes adhérentes soient à l'écoute de l'établissement et qu'elles continuent de lui donner les moyens pour atteindre les objectifs fixés qui répondent aux besoins des deux villes.

Chacun est conscient que la pratique artistique contribue à l'ouverture, à l'écoute, et au respect de l'autre. Dans cette période socialement troublée, les valeurs que nous portons sont plus que jamais nécessaires.

« La musique est plus belle quand elle est partagée par tous »

Jean-Wiéner